

# COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE

\*\*\*\*\*  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
 \*\*\*\*\*

L'an deux mille seize le 30 septembre, à 15 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 19 septembre 2016, s'est réuni au Cinéma à St Genis de Saintonge, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

**Etaient présents :** ARRIVE Roland, MAINDRON Bernard, GUIMBERTEAU Chantal, TROGER Joël, DESSAIVRE Jean-Jacques, LANDRAUD Daniel, METOYER Annie, DURET Henri, OLLIVIER Michel, BORDE Pierre, TONNEAU Jean-Marie, POZZOBON Alain, MARCHAIS Michel, ROY Pierre-Noël, BLANC Jeanne, MARTINEZ Daniel, GUIBERT Gérard, JOURDAIN Serge, PLAT Pierre, GEAY Guy, LOUASSIER Michel, SOULARD Roger, LAMANT Jean Louis, PICHON Jean-Jacques, PASQUET Guy, ANDRE Franck, GIRAUDEAU Danielle, BOISSELET Claude, POTIER Jean-Philippe, GIRARD Jean-Louis, BELOT Claude, BRIERE Christel, CABRI Christophe, THIBAUT Annick, BALOUT Christian, PERRIN Madeleine, COUE Jean-François, CARTRON Jean Pascal, PEYNAUD Claude, MARTY Michel, BOOR Pascal, LANDREAU Bernard, GARNIER Evrard, ELIE Jean-Jacques, SALLEBERT Claude, SEGUIN Bernard, GILLET Daniel, RODEAU Sylvie, RAYMOND Claude, CLAIR Jean-Michel, LALANDE Bernard, GIRAUDEAU Patrick, GRUEL Marie, BASTERE François, GUEDRA BASTERE Hélène, ROKVAM Brigitte, GERVREAU Didier, BENOIST-GIRONIERE Cédric, MASERO Michel, BOUSSION Roland, RAPITEAU Jean-Michel, MAROLLEAU Dominique, JEANNEAU Roland, LAURENT Daniel, HELIS Philippe, VINET Monique, TOURNIER Jean-Pierre, DUGAS-RAVENEAU Fabienne, FRADON Jean-Marie, BROTEAU Guy, MARIAU Samuel, CHIRON Alain, QUANTIN Brigitte, JULLIEN Jacques, VION Michel, CHERAT Patrick, CAPPELAERE Gérard, MAZZOCCHI Jean-François, BOUCHE Pierre, GERVREAU Jean-Pierre, QUESSON Jacky, NOEL Louise, CAYUELA Françoise, BERNARD Didier, MARTIAL Claude, BERNARD Anne, HERAUD Jean-Claude, PREVOT Marie-Catherine, BOURDEZEAU Laurence, MICHON Michel, MITTARD Denis, PAILLE Jean-Marc, BERTEAU Rémi, EDOUARD Loïc, GUERIN Pierre, GENET Danielle, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, NOCQUET Didier, PIASECKI Véronique, ROUSSEAU Daniel, OLIVIER Fabrice, ROZE Pierre, PAIN Charles, BERTRAND Marc, LOUIS JOSEPH Bernard, CHEF Robert, GUIGNARD Bernard, BARAT Michel, BOURSIER Éric.

**Etaient représentés :** BROSSARD Bernard par VIEL Paul, BRAUD Didier par PAULHAC Michel, ALLEAUME Jean Pierre par ARCAY Michel, RODE Michel par BLIN Gérard, BERTRAND Georges par AUDITEAU Dominique, MAUROY Josette par PICHET Laurent, ARTHAUD Pierre par NAISSANT Christian, CARRE Joël par LETURGIE Marianne, FREDERIC Daniel par BOUGNAUD Éric, MARC Maurice par PITON Philippe, BEURG Catherine par FOSSIER-DURANT Michèle, MICHEAU Jackie par AMANIOU Maurice, DECOOL Philippe par CARRIE Philippe, CORBIERE Jean-François par CONTE Marie-Hélène, GENEAU Michel par DEFOULOUNOUX David, POURTEAU Bernard par PERUFFO Bernard, MARIAU Jean-Pierre par TAUREAU Marie-Ange.

**Procurations :** MATTIAZZO Lise à MARCHAIS Michel, DIEZ Elisabeth à LALANDE Bernard, POUJADE Yves à GIRAUDEAU Patrick, DIBAR Jean-Luc à HELIS Philippe, AUPY Marie-Eliane à TOURNIER Jean-Pierre.

**Absents excusés :** PERRIER Jean-François, BIRON Cécile, MATTIAZZO Lise, CHAILLOU Philippe, MARRAUD Christine, VALLIER Marie-Hélène, BOUYER Jean Jacques, BAUDRIT Jean Yves, THOMAS Serge, ROS Jack, FOURCADE Edgard, GUEBERT Daniel, CHAIGNIER Pascal, ESTEVE Claude, FABIEN-BOURDELAUD Isabel, DIEZ Elisabeth, POUJADE Yves, MORASSUTTI Nicolas, GUIBERT Serge, DUGUE Christian, LANGLAIS Jean-Charles, CHARLASSIER Hervé, OLIVIER Nathalie, DIBAR Jean-Luc, AUPY Marie-Eliane, BERTHELOT Patrick, AMIAUD Dominique, NIVARD Laurent, ROBERT Pascale, DUFOUR Christian, CERCEAU Fabrice, MARCHAIS Jean-Michel, DOUSSIN Jean-Claude, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 161

Nombre de présents : 127

Nombre de votants : 132

Nombre d'absents excusés : 34

Nombre d'absents ayant donné procuration : 5

Madame Chantal GUIMBERTEAU a été élue secrétaire.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 200041523 - 2016 <del>DEL 21 - 2016 - DE</del>
Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 06/10/2016

**Objet :** SCOT – prescription du schéma de cohérence territoriale et lancement de la procédure de consultation pour l'étude « élaboration d'un schéma de cohérence territoriale »

Le Président rappelle à l'Assemblée Communautaire que par délibération du 16 décembre 2015 la prescription du schéma de cohérence territoriale avait été acceptée à l'unanimité.

Il informe l'Assemblée qu'il conviendrait d'apporter des précisions sur les objectifs poursuivis par le SCOT et sur ses modalités de concertation.

Les objectifs :

1/ Doter le territoire d'un outil de coordination et de mise en cohérence des politiques d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacement et de transition énergétique de l'ensemble des collectivités publiques en prenant appui sur les structures existantes maillant l'ensemble du secteur d'étude,

2/ Positionner le territoire au sein de la Région Nouvelle Aquitaine en captant et en accompagnant la dynamique des agglomérations périphériques (Bordeaux, Saintes, Cognac ...),

3/ Maîtriser et organiser le développement urbain :

- \* en s'appuyant sur l'armature urbaine existante constituée des grands ensembles urbains (Pons, Jonzac, Montendre, Montguyon...) et d'un maillage important de villages ruraux,
- \* conforter les équipements et services nécessaires à l'implantation de nouveaux habitants,
- \* limiter l'étalement urbain, qui, outre la régression des espaces naturels et agricoles, entraîne une augmentation des déplacements avec les risques et les nuisances inhérents et implique le renforcement des réseaux et voiries.
- \* organiser à l'échelle du territoire la mutualisation des équipements, des services et des déplacements pour répondre aux besoins de la population.

4/ Assurer le développement économique du territoire en :

- \* soutenant les activités agricoles identitaires (viticulture, sylviculture, polyculture ...)
- \* maintenant le choix d'implantation de zones d'activités communautaires sur les principaux pôles urbains,
- \* poursuivant la recherche et l'innovation dans les domaines liés à la transition énergétique (pôle mécanique, géothermie, valorisation des déchets...),
- \* accompagnant la progression du thermalisme et du tourisme sous ses diverses formes (tourisme vert, historique, naturel, ludique...).

5/ Préserver le cadre de vie et l'environnement qui offrent une très grande richesse et une très grande variété :

- \* poursuivre la politique de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti,
- \* promouvoir les caractéristiques identitaires du territoire et préserver leur biodiversité (vallées, marais, forêts, carrières...)

Les modalités de concertation :  
Il informe que la démarche engagée ce jour donne l'occasion d'initier un débat public sur l'évolution de notre espace. Cela se concrétisera par une concertation qui a vocation à informer le public et à recueillir l'avis de la population pendant la durée de l'élaboration du projet :

- mise à disposition du public de dossiers, de panneaux d'exposition sur l'évolution du document, ainsi qu'un registre servant à recueillir par écrit les remarques du public au siège de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge.
- réunions d'informations et d'échanges à différents moments de la procédure d'élaboration du projet,
- mise en ligne sur notre site internet des informations sur l'avancement de la procédure.

Il est donc proposé aux Conseillers de retenir et de fixer les objectifs précités et d'autoriser le Président à lancer la procédure d'appel d'offres, de lui donner ensuite délégation pour le choix du bureau d'études qui sera retenu après avis de la Commission d'Appel d'Offres et de signer le marché avec le bureau d'études le mieux-disant et tous les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération.

Le Président propose également de l'autoriser à déposer tous les documents nécessaires à la bonne mise en œuvre de ce projet et toutes les demandes de subvention possibles.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Communautaires, à l'unanimité :

- approuvent, retiennent et fixent les objectifs et les modalités de concertations précités,
- autorisent le Président à lancer la procédure d'appel d'offres, lui donnent délégation pour le choix du bureau d'études qui sera retenu après avis de la Commission d'Appel d'Offres et l'autorisent à signer le marché avec le bureau d'études le mieux-disant et tous les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération,

- autorisent le Président à déposer tous les documents nécessaires à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale et toutes les demandes de subventions possibles à ce projet.

Fait et délibéré à St Genis de Saintonge, les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le  
Le Président  
Claude BELOT

- 6 OCT. 2018  
Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour copie conforme  
Le Président  
Claude BELOT

Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex